



La médiation

Qu'est-ce que la médiation?

La médiation est un processus rapide et **confidentiel** de règlement des différends qui permet aux parties de garder le contrôle de la décision. Elle se déroule sans préjudice avec l'aide d'un **tiers impartial** qui facilite les négociations et aide les parties à identifier leurs besoins afin de parvenir à un **accord satisfaisant** pour toutes les parties concernées.

*Nous sommes vos alliés dans
la résolution de conflits.*

Cette méthode présente plusieurs avantages, notamment la possibilité d'aborder le conflit sous différents angles, en prenant en compte non seulement les aspects juridiques et factuels, mais aussi les **besoins** humains et matériels des parties. La médiation offre un cadre structuré, confidentiel et respectueux où les parties, accompagnées de leurs avocats et du médiateur, **participent activement** à la résolution du litige.

Les points forts de la médiation incluent un échange d'informations complet, des discussions confidentielles pour explorer les besoins et émotions des parties, la recherche de **solutions créatives adaptées**, ainsi qu'un climat respectueux et humain qui favorise des négociations productives. Le médiateur, impartial, aide à surmonter les obstacles, facilitant un règlement harmonieux et satisfaisant pour tous.

La médiation est devenue un outil privilégié pour résoudre les conflits, offrant une alternative attrayante aux méthodes judiciaires classiques. Elle répond à la quête de justice des justiciables qui recherchent une approche multidimensionnelle prenant en compte les aspects juridiques, émotionnels et psychologiques du conflit. Ce processus permet aux parties de participer activement à la résolution du litige, tout en offrant une méthode flexible qui minimise les coûts et les risques.

À quoi ressemble une médiation?

La première étape de la médiation est une séance plénière, durant laquelle le médiateur organise et structure la discussion entre toutes les parties impliquées dans le différend. Ce moment permet non seulement aux parties de se présenter, mais aussi de mieux comprendre la nature et les enjeux du conflit. Chacun a ainsi l'opportunité de faire **entendre** son point de vue et de **s'exprimer librement**, tout en étant écouté par un tiers impartial, garantissant une écoute équitable et une **communication ouverte**. Cette étape favorise la transparence et prépare le terrain pour une résolution constructive du différend.

Ensuite, le médiateur organisera des caucus individuels avec chaque partie. Cette étape permet de traiter de manière **confidentielle** des sujets spécifiques et pertinents pour chacune des parties. Grâce à son expertise, le médiateur accompagne chaque partie dans l'exploration de **solutions constructives**, en les guidant dans la clarification de leurs besoins et en les aidant à identifier des solutions possibles pour avancer vers une résolution du conflit.

Finalement, vient l'étape de la **négociation**. Les informations partagées lors de la séance plénière et le travail effectué en caucus servent de fondations solides pour cette phase. Le médiateur ne prend pas part directement aux négociations ; ce sont les parties, accompagnées de leur avocat si présent, qui jouent un rôle central en proposant et en échangeant leurs offres. Le rôle du médiateur, à ce stade, est de faciliter le processus de négociation, en encourageant un dialogue ouvert et constructif. Il aide les parties à **analyser les propositions reçues**, à évaluer les options et à surmonter les obstacles éventuels, tous en les guidant vers des **solutions mutuellement satisfaisantes**.

Grâce à l'écoute attentive du médiateur et à son **impartialité**, le médiateur saura intervenir de manière pertinente pendant la négociation afin de guider les parties vers une **résolutions du différend** qui leur est pleinement satisfaisante.